

Motion

sur l'affichage par ordre de mérite des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

La section 41 réaffirme son attachement à la publication du résultat des classements du jury d'admissibilité par ordre de mérite scientifique. Ces classements, votés par la section, correspondent au procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury d'admissibilité de la section 41.

Les membres de la section 41 (et plus largement la communauté mathématique dont elle est représentante) sont attachés à la transparence des différentes étapes du concours. Les listes d'admissibilité par ordre de mérite scientifique font suite à un long travail d'évaluation et de sélection des dossiers. Ne pas vouloir reproduire sur le site du concours les résultats correspondants aux procès-verbaux pose questions et ne correspond aucunement à nos valeurs scientifiques. Enfin, la section 41 est choquée par le calendrier adopté par la direction du CNRS, qui consiste à imposer une décision modifiant les règles du concours quelques jours avant les auditions, le concours ayant commencé formellement le 1^{er} février 2021.

Didier BRESCH
Président de la Section 41

Motion adoptée le 10 mars 2021
à l'unanimité (20 votants)

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Pascal AUSCHER, directeur de l'INSMI, M. André LE BIVIC, directeur de l'INSB, M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU, M. Stéphane BLANC, directeur de l'INEE, M. Jacques MADDALUNO, directeur de l'INC, M. Francois-Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS, Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'INP, M. Ali CHARARA, directeur de l'INS2I, M. Reynald PAIN, directeur de l'IN2P3, M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS.
- M. Rémy CARLES, président du CS INSMI
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.